

Monsieur Jan VERHOEYE
Président
Commission des Normes Comptables (CNC)
City Atrium
Rue du Progrès 50 - 8ième étage
1210 BRUXELLES

Correspondant
02/509.00.23

Notre référence
CDH/mr

Votre référence

Date
31.08.2020

Cher Monsieur le Président,

Concerne : projet d'avis du 8 juillet 2020 «Application obligatoire du modèle belge de comptes annuels aux sociétés immigrantes »

A la demande de sa Commission des questions comptables, le Conseil de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises a examiné votre projet d'avis « Application obligatoire du modèle belge de comptes annuels aux sociétés immigrantes ». Nous vous prions de trouver, ci-après, un aperçu des remarques et suggestions que le Conseil souhaite porter à votre attention.

1. Il nous semble utile que la Commission des normes comptables, dans son pouvoir de conseil du législateur, recommande au législateur que le Roi fasse usage de la faculté prévue au 3ème alinéa de l'article 14:30 CSA. Avoir un référentiel de base serait utile, d'autant que ces entreprises devront appliquer ensuite les règles belges.

Nous vous remercions pour l'attention que vous voudrez bien apporter aux préoccupations décrites ci-dessus et vous prions de croire, Cher Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Fernand MAILLARD
Président Commission des questions comptables IRE